

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[Traduction]

[CB-CDA 2022-050]

AVIS DE LA COMMISSION

Dossier : SOCAN Tarif 3.B – Cabarets, Cafés, Clubs etc. pour les années 2018-2020 et 2021-2022 et 2023-2025

17 août 2022

[1] En réponse à l'Avis CB-CDA 2021-040, la SOCAN affirme qu'elle devrait avoir la possibilité d'examiner les ajustements proposés au tarif afin d'étudier l'impact de la pandémie de COVID-19 relativement au tarif.

[2] La Commission est d'avis qu'elle n'a pas besoin de consulter la SOCAN à ce sujet.

[3] Ainsi, la Commission est prête à conclure son processus d'audience écrite sur le Tarif 3.B de la SOCAN pour les années 2018 à 2022.

[4] Aux fins du calcul de la période de 12 mois visée à l'article 2a) du *Règlement prévoyant les délais concernant les affaires dont la Commission du droit d'auteur est saisie*, la Commission fixe la date du dépôt des observations écrites finales pour le **31 août 2022**.

Esther Bonin pour
Lara Taylor
Secrétaire générale